

# Contrat de formation professionnelle

(Contrat utilisé lorsque le bénéficiaire finance lui-même tout ou partie de sa formation :  
articles L. 6353-3 à 6353-7 du code du travail)

## Entre les soussignés :

1/ Prestataire de formation : **Web Créatif**

N° Siret : 502 066 673 00026

Déclaration d'activité enregistrée sous le n°52 85 01374 85  
auprès du Préfet de la région Pays de la Loire.

2/Nom, prénom et adresse du cocontractant ci-après  
désigné le stagiaire.....

.....

.....

.....

Profession : .....

est conclu un contrat de formation professionnelle en  
application des **articles L. 6353-3 à L. 6353-7 du Code du  
Travail.**

## Article I : Objet

En exécution du présent contrat, le prestataire de formation  
s'engage à organiser l'action de formation intitulée : **Formation  
porteur de projet d'hébergement**

## Article II : Nature et caractéristique des actions de formation

- L'action de formation entre dans la catégorie des actions de  
formation prévue par l'article L. 6313-1 du Code du travail.

Elle a pour objectif de :

- Connaître le potentiel touristique de la Vendée
- Comprendre les enjeux de la communication et savoir définir son identité visuelle
- Connaître les bases de l'aménagement intérieur / extérieur, dans le respect du caractère local
- Connaître les différents statuts juridiques, la fiscalité et appliquer la réglementation
- Comprendre et développer sa stratégie de communication numérique
- Analyser et anticiper sur la rentabilité de son hébergement
- Connaître les principaux labels et les critères de classement des meublés

- Sa durée est fixée à **40 heures**

- Programme de la formation : <https://www.web-creatif.net/formations-coaching/etourisme/formation-porteur-de-projet-gite-et-chambres-dnotes/>

- Sanction remise au stagiaire à l'issue de la formation :  
attestation de présence, évaluation de fin de formation, attestation de  
validation des objectifs de formation

## Article III : Niveau de connaissances préalables nécessaire

Afin de suivre au mieux l'action de formation susvisée et  
obtenir la ou les qualifications auxquelles elle prépare, le  
stagiaire est informé **qu'aucun pré-requis n'est demandé**

## Article IV Organisation de l'action de formation

- L'action de formation aura lieu : du ..... au  
..... à **Vendée Expansion, 33 rue de l'Atlantique - 85005 La  
Roche sur Yon.**

- Elle est organisée pour un effectif de **8 à 16** stagiaires. Les  
conditions générales dans lesquelles la formation est  
dispensée, notamment les moyens pédagogiques et  
techniques, les modalités de contrôle de connaissances,  
sont les suivantes :

- Formation sur 5 jours non contigus afin de laisser le temps aux participants de mûrir leur projet et de préparer leurs questions d'une fois à l'autre
- Les intervenants alternent découverte des notions, explications pédagogiques et démonstrations.
- La thématique de la rentabilité fait elle l'objet d'un exercice grandeur nature afin que chaque participant puisse s'approprier les chiffres d'une activité d'hébergement, et en dégage des conclusions sur la faisabilité.
- La visite de 2 gîtes et chambres d'hôtes sur le terrain permet d'apporter un retour d'expérience et de lier toutes les notions vues en salle à des cas pratiques.
- La formation est ponctuée de conseils et de retours d'expérience liés au domaine de l'hébergement touristique.
- Un quizz par équipes permet de questionner les notions importantes, puis de les réexpliquer au besoin.
- Le dernier après-midi dresse un bilan de la formation, un dernier tour de table permet à chacun de s'exprimer sur ses acquis, la façon dont son projet a évolué et son souhait de lancer ou non l'activité.

- Les diplômes, titres ou références de(s) personne(s)  
chargée(s) de la formation sont indiqués sur le programme

## Article V : Délai de rétractation

A compter de la date de signature du présent contrat, le  
stagiaire a un **délai de 10 jours** pour se rétracter, il en informe  
l'organisme de formation par lettre recommandée avec  
accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être  
exigée du stagiaire.

## Article VI : Dispositions financières

Le coût de la formation, objet de la présente convention,  
s'élève à : **471 euros HT + T.V.A. 20 % = 565,20 euros TTC.**

Le stagiaire s'engage à payer la prestation selon les modalités  
de paiement suivantes :

- Après un délai de rétractation mentionné à l'article 5 du  
présent contrat, le stagiaire envoie un chèque  
correspondant au montant total de la formation. Ce dernier  
ne sera encaissé qu'après la fin de la session et la remise  
des attestations.



### Article VII : Interruption du stage

En cas de cessation anticipée de la formation du fait du prestataire de formation ou l'abandon du stage par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le présent contrat est résilié selon les modalités financières suivantes :

- Paiement des heures réellement suivies selon règle du prorata temporis
- Versement à titre de dédommagement pour les heures non suivies du fait du stagiaire

- Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de **force majeure** dûment reconnue, le contrat de formation professionnelle est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat.

### Article VIII : Cas de différend

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal de **la Roche sur Yon** sera seul compétent pour régler le litige.

Fait en double exemplaire, à **Chantonnay** le ..... / ..... / .....

Le stagiaire  
(Nom et prénom du stagiaire)

Pour le prestataire  
**Web Créatif**  
Sabrina Echappé, Gérante

Faire précéder la signature de la mention « lu et approuvé »

